



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente et unième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1141^e séance

Lundi 24 avril 1961,

à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 4 de l'ordre du jour :	
a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (fin) ;	
b) Rapport de la Société financière internationale (fin)	17
Point 12 de l'ordre du jour :	
Etablissement par le Secrétaire général d'une liste des parcs nationaux et réserves analogues	19
Point 14 de l'ordre du jour :	
Organisations non gouvernementales	
Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'admission au statut consultatif et renouvellement de demandes déjà présentées	20

Président : M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Argentine, Canada, Hongrie, Pérou, Philippines, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Yougoslavie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

- a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (E/3432 et Add.1) (fin)
- b) Rapport de la Société financière internationale (E/3433 et Add.1) (fin)

1. M. MAÑUECO (Espagne) rend hommage à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, au nom de sa délégation, pour les services très divers qu'elle offre à ses membres depuis de nombreuses années, services dont le rapport de la Banque (E/3432 et Add.1) met en lumière l'extrême diversité.

2. La plus grande partie des prêts de la Banque pendant l'exercice écoulé ont été consentis à des pays de la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient, ainsi qu'au groupe des pays ibéro-américains, qui devrait bénéficier d'une aide encore accrue. Le prêt destiné à l'aménagement du bassin de l'Indus mérite une mention spéciale. L'octroi de ces prêts comporte une étude très poussée des aspects économiques, administratifs et financiers des projets ainsi que de la situation des pays bénéficiaires et des conditions d'investissement.

3. Les études économiques effectuées par les missions d'étude de la Banque ont surtout porté sur le continent africain. Cependant, à sa demande, l'Espagne recevra une mission économique pour étudier les divers secteurs de son économie, déterminer les ressources dont elle dispose et formuler un plan d'expansion économique à long terme.

4. Les dispositions financières qu'elle a prises pour constituer une sorte de fonds de roulement constituent l'un des aspects les plus utiles de l'activité de la Banque au cours de la période considérée. N'ayant recours à l'emprunt que dans une mesure très limitée, elle a pu assurer son financement grâce à la participation croissante de tiers aux prêts qu'elle a consentis et à la cession de son portefeuille de valeurs, ce qui témoigne de son prestige et de la confiance qu'elle a réussi à inspirer.

5. L'Espagne a appuyé la création de l'Association internationale de développement et a été l'un des premiers pays à devenir membre et à souscrire sa quote-part. Il a été extrêmement judicieux de confier l'administration de l'AID au personnel de la Banque, et l'Espagne espère que la représentation géographique au sein de cet organisme s'élargira rapidement.

6. Si certains pays ont cessé d'avoir besoin de l'aide de la Banque, il en est par contre de nouveaux, encore mal familiarisés avec les strictes méthodes de financement de la Banque, qui doivent développer d'urgence leur économie sans cependant compromettre leur stabilité. En ce qui concerne ces pays, la Banque pourrait limiter, au début, l'étendue de ses opérations, de manière qu'ils puissent prendre conscience de leurs engagements financiers internationaux tout en élaborant les normes essentielles d'une croissance sûre et ordonnée.

7. Pour terminer, le représentant de l'Espagne remercie le Président de la Banque de la déclaration qu'il a faite devant le Conseil. Il voudrait cependant faire observer qu'à son avis, le problème de la natalité est entièrement étranger à la question dont le Conseil est saisi et que l'Espagne s'opposera à ce que l'ONU prenne des mesures destinées à limiter artificiellement l'accroissement de la population. Une meilleure répartition des richesses et l'accession à la production sont les seuls remèdes aux problèmes économiques actuels.

8. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Président de la Banque, ainsi que les institutions associées, de la contribution essentielle qu'ils apportent au développement économique des pays membres et notamment à celui des pays peu développés et, ce qui est plus important encore, à la réduction des tensions internationales. Le succès remporté par la Banque a dépassé toutes les espérances et le nombre des Etats qui reconnaissent sa valeur augmente sans cesse, puisqu'elle compte à présent 68 membres.

9. Le Conseil économique et social attache une importance particulière à l'excellente coordination qui existe entre la Banque et d'autres organes des Nations Unies tels que le Fonds spécial, le Bureau de l'assistance technique et le Secrétariat.

10. On a tendance à sous-estimer l'importance des services techniques fournis par la Banque à ses membres,

par l'intermédiaire de ses missions d'étude, de son Institut de développement économique et de ses représentants résidents. La tâche la plus remarquable qu'elle ait entreprise jusqu'ici est sans doute celle qui a trait à l'aménagement du bassin de l'Indus; ce projet, d'une envergure jamais encore égalée, prouve de manière éclatante que plusieurs gouvernements peuvent collaborer efficacement lorsqu'ils décident d'aborder les problèmes d'un point de vue purement pratique. La Banque doit être félicitée du rôle qu'elle a joué en l'occurrence.

11. Il faut également noter qu'elle a réussi à associer les capitaux privés au développement économique mondial en vendant des valeurs de son portefeuille et en participant, avec des prêteurs et des investisseurs privés, à des opérations communes. Cela prouve une fois de plus qu'il existe des investisseurs privés prêts à participer au financement du développement de l'infrastructure et de l'industrie des pays en voie de développement, s'ils sont assurés d'un profit raisonnable, sans que cela implique la moindre ingérence dans les affaires intérieures des pays intéressés. Dans ce domaine, la Banque peut jouer un rôle capital en servant d'intermédiaire entre les nouvelles nations, qui ne jouissent pas encore d'un crédit suffisant sur les marchés financiers mondiaux, et les investisseurs privés.

12. La délégation américaine est heureuse d'apprendre que le nombre des membres de l'Association internationale de développement atteint 45. Les projets étudiés par cet organisme, qui seront financés directement par lui, comblent une lacune importante dans le développement des pays peu développés. Les premiers prêts sans intérêt, remboursables en 50 ans, avec un délai de grâce de 10 ans, annoncés par l'Association, seront le signal d'une attaque multilatérale contre la pénurie chronique de capitaux de développement dont souffrent les pays sous-développés. L'application de ce programme pourrait bien se révéler comme l'initiative multilatérale la plus importante qui aura été prise en faveur des pays peu développés entre 1960 et 1970.

13. Enfin, la délégation américaine note avec satisfaction que la Société financière internationale a grandement intensifié et élargi son activité, et que le nombre de ses membres ne cesse d'augmenter. La SFI joue un rôle extrêmement utile en encourageant la collaboration entre les investisseurs locaux et les investisseurs privés étrangers. Si l'amendement proposé à ses statuts, mentionné dans le document E/3433/Add.1, est adopté, elle pourra encore étendre ses activités et accroître leur efficacité.

14. M. REGO MONTEIRO (Brésil) souligne qu'en dépit de la contribution importante apportée par la Banque au développement économique des pays peu développés, le problème du remboursement des prêts n'a pas été résolu de manière satisfaisante; il importe de fournir à ces pays des capitaux de développement à des conditions qui soient beaucoup moins onéreuses pour leur balance des paiements que celles dont sont assortis des prêts commerciaux et la pratique qui consisterait à accepter les remboursements en monnaie locale constitue un premier pas dans la bonne direction. La délégation brésilienne espère, d'autre part, que la création du fonds d'équipement prévu par la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale recevra l'appui de tous les pays.

15. L'établissement de tout un réseau d'institutions travaillant en étroite coopération — Banque, Société financière internationale, Association internationale de développement, Banque interaméricaine de développement, fonds d'équipement — illustre la diversité des aspects du financement international du développement économique.

16. La délégation brésilienne a pris note avec un intérêt particulier du prêt consenti à l'Italie pour lui permettre de créer des centrales nucléaires. En effet, alors que les pays industrialisés ne peuvent remplacer que progressivement leurs méthodes traditionnelles de production d'énergie, en raison des investissements considérables qu'ils ont effectués, les pays peu développés peuvent profiter directement des progrès techniques réalisés. L'expérience acquise en Italie sera donc extrêmement utile.

17. Dans le domaine de l'assistance technique internationale, de nouvelles formes de coopération sont mises en œuvre par les organismes des Nations Unies. Le Comité du développement industriel a été chargé d'étudier, en particulier, les problèmes du financement du développement industriel et la coopération des institutions associées à la Banque lui serait extrêmement précieuse.

18. Le rôle de la Banque doit être envisagé en relation avec les divers organismes qui contribuent à accélérer le développement économique des pays sous-développés; à cet égard, la délégation brésilienne constate avec satisfaction que la coopération entre ces organismes et la Banque ne cesse de s'accroître.

19. M. DUDLEY (Royaume-Uni) félicite le Président de la Banque de son brillant exposé des activités de la Banque et de l'Association internationale de développement. Les observations de M. Black sur les conséquences de l'explosion démographique dans les pays sous-développés méritent d'être inutilement étudiées. Il a soulevé là une question pratique qu'il a eu raison de rattacher aux problèmes du développement économique. Mais il n'est pas possible aux représentants qui n'ont pas d'instructions à ce sujet de débattre le rôle que pourraient jouer les gouvernements dans le contrôle de l'accroissement démographique.

20. La Banque a continué à jouer un rôle essentiel en fournissant aux pays sous-développés des capitaux de développement ainsi qu'en servant d'intermédiaire entre les capitaux privés et publics et les pays qui en ont le plus besoin.

21. Le représentant du Royaume-Uni est heureux de l'augmentation du montant des prêts consentis par la Banque. Il ne pense pas que l'importance de cet organisme souffrira de la création de nouvelles institutions; d'autre part, la création de l'AID, qui compte déjà de nombreux membres, permettra aux organismes des Nations Unies d'accroître leur aide aux pays sous-développés et de mettre à exécution des projets essentiels dans le domaine social.

22. La Banque fournit également une précieuse assistance technique aux nouveaux pays, notamment à des pays du Commonwealth britannique, qui favorise leur développement économique et en même temps accroît leur indépendance.

23. De son côté, la Société financière internationale joue un rôle capital en stimulant les investissements privés dans les pays sous-développés, et notamment en Afrique. Le Royaume-Uni prend note avec satisfaction des nouvelles mesures qui doivent donner plus de souplesse à ses activités.

24. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait, bien que son pays ne soit pas membre de la Banque, répondre à certaines observations de son président.

25. Outre que la question des effets de la pression démographique sur le développement économique des

pays insuffisamment développés n'a rien à voir avec l'activité de la Banque, M. Makeev s'élève contre le pessimisme manifesté par M. Black et son manque de confiance en l'esprit créateur de l'homme. L'opinion selon laquelle la surpopulation serait la cause principale des difficultés économiques auxquelles se heurtent les pays sous-développés est l'écho des théories néo-malthusiennes de certains pays qui considèrent que la population se développe plus vite que les moyens financiers nécessaires à son existence. Or, dans ce domaine, il n'y a pas de lois immuables et la preuve a été faite que le système socialiste assure à tous les travailleurs une amélioration constante de leur niveau de vie. Cette manière erronée d'envisager le problème risque d'orienter les pays sous-développés vers des méthodes de développement inadéquates. La situation économique de ces pays dépend des conditions générales des marchés mondiaux. Il ne s'agit pas de limiter l'accroissement de la population mais de combler l'écart qui sépare les prix des produits de base et celui des produits manufacturés, et d'éliminer les fluctuations des cours.

26. Le rapport du Comité du développement industriel (E/3476) souligne à juste titre la nécessité de développer en premier lieu l'industrie lourde des pays peu développés. La planification industrielle et l'organisation du commerce sont indispensables à l'accumulation de capital nécessaire.

27. D'autre part, M. Makeev espère que le Président de la Banque pourra fournir au Conseil des renseignements sur les mesures qui ont été prises pour améliorer les conditions des prêts consentis par la Banque, la SFI et l'AID.

28. Le PRESIDENT donne la parole à l'observateur de l'Argentine.

29. M. BERNARDO (Argentine) ne saurait laisser passer sans commentaires certaines remarques faites par le Président de la Banque au sujet du contrôle des naissances.

30. L'Argentine a toujours eu des relations cordiales avec cet organisme qui doit financer prochainement des projets argentins. Mais l'activité de la Banque doit se limiter aux questions de développement économique et la question du contrôle des naissances est absolument étrangère à ses fonctions. Au nom de son gouvernement, M. Bernardo fait toutes réserves sur cette question, comme l'avait déjà fait le Ministre des relations extérieures de l'Argentine en 1959 et 1960 devant l'Assemblée générale et la Deuxième Commission. D'ailleurs, le contrôle des naissances, qui va à l'encontre des principes moraux et religieux du peuple argentin, n'est pas la réponse aux problèmes qui se posent et serait, même sur le plan strictement économique, une grave erreur. Le Gouvernement argentin s'opposera à ce que des fonds ou des organismes internationaux servent à la propagation de cette erreur.

31. M. FRANZI (Italie) indique que son pays a bénéficié depuis longtemps du concours de la Banque, qui a notamment participé à la reconstruction et au développement de l'Italie du Sud. Grâce à l'amélioration de la situation financière italienne, l'Italie a pu doubler sa participation à la Banque et a même pu souscrire des emprunts émis par la Banque. L'Italie participe également à la Société financière internationale. Tout en sachant gré à la Banque de l'aide qu'elle apporte aux pays sous-développés, M. Franzi regrette que M. Black ait jugé bon, en traitant des problèmes économiques et sociaux que pose l'accroissement de la population, de préconiser une politique de limitation des naissances. La

délégation italienne ne peut pas encourager une telle politique, même indirectement.

32. M. BLACK (Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) remercie les membres du Conseil de la cordialité de leur réception. Il fait observer qu'il faut interpréter ses remarques concernant la limitation des naissances comme témoignant du souci qui anime la Banque de trouver les moyens qui lui permettront de réaliser ses objectifs.

33. Le PRESIDENT propose au Conseil de prendre note, dans une résolution, des rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (E/3432 et Add.1) et de la Société financière internationale (E/3433 et Add.1). S'il n'y a pas d'objections, il considérera cette résolution comme adoptée à l'unanimité.

Il en est ainsi décidé.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Etablissement par le Secrétaire général d'une liste des parcs nationaux et réserves analogues (E/3436, E/L. 894)

34. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) présente le projet de résolution (E/L.894) que sa délégation a déposé conjointement avec celle du Royaume-Uni. Dans un souci de précision, il apporte, au nom des auteurs, quelques amendements au texte. Au paragraphe 1, il faut lire « 55 » au lieu de « 52 », insérer le mot « déjà » entre « ont » et « répondu » et ajouter à la fin du paragraphe « et que de nouvelles réponses sont attendues ». Au paragraphe 8, il faut insérer les mots « qui est envisagée » après « parcs nationaux » et remplacer les mots « qui doit se tenir en 1962 » par les mots « et que l'Union doit convoquer en 1962 ». Le nombre inespéré de réponses des gouvernements à la note du Secrétaire général souligne à quel point il est désirable de mener à bien la tâche entreprise; c'est pourquoi il faut prier le Secrétaire général d'entamer sans tarder des négociations avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles. M. Klutznick félicite l'UNESCO de sa contribution et pense que le projet de résolution pourra recueillir l'appui unanime des membres de la Commission.

35. M. KAKITSUBO (Japon) indique que le peuple japonais est fier des beautés naturelles de son pays et qu'il veut les préserver. La délégation japonaise est donc pleinement consciente de l'intérêt que présente l'établissement d'une liste des parcs nationaux et réserves analogues. Elle estime toutefois que le programme de travail si chargé de l'Organisation des Nations Unies et ses ressources financières ne lui permettent pas encore d'assumer cette tâche; c'est pourquoi elle est heureuse de lire dans le paragraphe 4 du projet de résolution E/L.894 que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources a accepté de se charger de préparer la deuxième partie du rapport. La délégation japonaise appuiera donc le projet de résolution.

36. M. BIRITCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a préparé, en application de la résolution 713 (XXVII) du Conseil, un document très précieux. L'Académie des sciences de l'URSS a transmis au Secrétariat tous les renseignements sur les parcs et réserves de l'Union soviétique. Outre la protection de la faune et de la flore, les 85 parcs nationaux de l'URSS servent à des recherches très utiles sur la zoologie, la botanique, la sylviculture, etc.

37. En ce qui concerne le projet de résolution, le représentant de l'Union soviétique pense que toutes les données recueillies doivent être transmises derechef à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. M. Biritchev estime que la recommandation figurant dans le paragraphe 8 dépasse la compétence du Conseil économique et social, car il n'appartient pas au Conseil de faire des recommandations touchant la Conférence mondiale des parcs nationaux que doit organiser l'Union. C'est à l'Union elle-même qu'il appartiendra de décider ce qu'elle fera des renseignements qui lui seront transmis par le Secrétariat. M. Biritchev juge donc le paragraphe 8 superflu. Le représentant de l'Union soviétique rappelle aussi que sa délégation ne reconnaît plus M. Hammarskjold et que de ce fait elle considère toute recommandation au Secrétaire général comme étant adressée au Secrétariat.

38. M. AKRAWI (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) félicite l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources pour la rédaction du rapport (E/3436). Il est heureux que ce travail ait été entrepris en coopération étroite avec l'UNESCO et la FAO et que l'Union soit disposée à se charger de préparer la deuxième partie du rapport. M. Akrawi espère que cette deuxième partie comprendra des renseignements sur un certain nombre de pays importants tels que la Belgique, le Congo (Léopoldville), la France, la Suisse, la Tchécoslovaquie, l'URSS et la réserve créée par le Gouvernement équatorien dans les îles Galapagos, qui ne figurent pas dans la première partie. Le représentant de l'UNESCO espère aussi qu'une fois établie, cette liste sera périodiquement remise à jour et que l'on précisera les termes qui sont utilisés pour mieux distinguer entre petites réserves et parcs immenses et que l'on reverra le classement par ordre alphabétique. L'intérêt porté par l'UNESCO à la question de la conservation des ressources naturelles ressort entre autres de l'envoi en Afrique, au cours de l'été 1960, de sir Julian Huxley, naturaliste distingué et premier Directeur général de l'UNESCO, pour étudier la question de la protection de la faune et de la flore sauvages et des habitats naturels de cette région. Enfin, une conférence sur la conservation de la nature et des ressources naturelles dans les Etats modernes d'Afrique sera organisée en septembre prochain sous les auspices de l'UNESCO et de la FAO.

39. M. VIAUD (France) annonce que sa délégation appuie le projet de résolution. Elle voudrait toutefois s'assurer que le Secrétariat prendra dûment en considération les renseignements qu'un certain nombre d'Etats africains lui ont fait parvenir récemment et s'en servira pour la préparation de la deuxième partie du rapport.

40. M. HILL (Secrétariat) confirme que des renseignements ont été reçus pour plusieurs pays, notamment d'Afrique, mais qu'on n'a pas encore pu les collationner. Ces renseignements seront en tout cas communiqués à l'Union.

41. M. DUDLEY (Royaume-Uni) déclare que c'est parce que les auteurs pensent, comme le représentant du Japon, qu'il faut alléger le fardeau des Nations Unies, qu'ils ont préparé le projet de résolution. M. Dudley estime que l'échange de renseignements entre le Secrétariat et l'Union est parfaitement satisfaisant et qu'il est inutile d'insérer un nouveau paragraphe attirant l'attention de l'Union sur la documentation. Quant au paragraphe 8, le représentant du Royaume-Uni rappelle que le rapport est un document des Nations Unies préparé par le Secrétaire général à la demande du Conseil et que les Nations Unies doivent donc compléter leur tâche en

le transmettant à la Conférence mondiale des parcs nationaux par l'intermédiaire de l'Union. M. Dudley espère donc que le représentant de l'Union soviétique n'insistera pas sur la suppression de ce paragraphe, amendement que les auteurs ne pourraient accepter.

42. M. BIRITCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) indique que si le Secrétariat transmet la documentation à l'Union internationale sans attendre la conférence de 1962, comme le souhaite la délégation soviétique, le paragraphe 5 qui demande des consultations avec l'Union devient superflu.

43. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) souligne que la mise en œuvre du paragraphe 8 ne doit nullement retarder celle des paragraphes 4 et 5, qu'il n'est pas question d'attendre 1962 et qu'il est sous-entendu que les renseignements seront transmis immédiatement à l'Union. Pour rassurer le représentant de l'Union soviétique, les auteurs sont toutefois disposés à remanier le paragraphe 5 comme suit : « *Prie* le Secrétaire général de transmettre, à cette fin, la documentation à l'Union internationale et d'engager avec l'Union les consultations nécessaires; ».

44. M. MAÑUECO (Espagne) signale que son gouvernement est en train de mettre la dernière main à sa liste de parcs nationaux et réserves analogues et qu'il espère la transmettre au Secrétariat sous peu. Le Gouvernement espagnol se propose également de collaborer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour tout ce qui est des aspects économiques et scientifiques de la résolution.

45. M. BIRITCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense que le libellé proposé par le représentant des Etats-Unis est satisfaisant. La délégation soviétique tient toutefois à la suppression du paragraphe 8; elle ne demandera pas que sa proposition soit mise aux voix mais elle ne pourra pas appuyer le projet de résolution.

46. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution des Etats-Unis et du Royaume-Uni (E/L.894), avec les amendements apportés aux paragraphes 1, 5 et 8 du dispositif par les auteurs.

Par 15 voix contre zéro avec 3 abstentions, le projet de résolution ainsi modifié, est adopté.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisations non gouvernementales

RAPPORT DU COMITÉ DU CONSEIL CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES SUR LES DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT CONSULTATIF ET RENOUVELLEMENT DE DEMANDES DÉJÀ PRÉSENTÉES (E/3449)

47. M. BIRITCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) regrette qu'aucune organisation non gouvernementale africaine ne soit encore représentée à l'ONU. Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que si, parmi les 334 organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil certaines sont pratiquement inconnues. On n'y trouve aucune organisation des pays socialistes, des pays arabes et même des pays d'Amérique latine. M. Biritchev souligne qu'en revanche, certaines des nombreuses organisations non gouvernementales américaines et notamment la Chambre de commerce des Etats-Unis d'Amérique ne répondent pas aux conditions énoncées dans le statut des organisations non gouvernementales. La liste actuelle des organisations non gouvernementales n'est pas représentative et témoigne de la politique discriminatoire menée depuis plusieurs

années tant par le Conseil économique et social que par le Comité chargé des organisations non gouvernementales à l'encontre de certaines organisations. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique propose que le Conseil économique et social charge le Comité de réviser la liste des organisations non gouvernementales et de faire rapport au Conseil sur cette question. Ceci dit, la délégation soviétique ne voit pas d'objection à l'adoption du rapport du Comité (E/3449) si ce n'est qu'elle interprétera la demande adressée au Secrétaire général comme étant adressée au Secrétariat.

48. M. DUDLEY (Royaume-Uni) s'étonne de l'intervention du représentant de l'Union soviétique sur une question qui ne devrait pas prêter à controverse; en effet, il avait cru comprendre d'après le rapport du Comité que ce document avait été adopté à l'unanimité. M. Dudley regrette, lui aussi, qu'une demande de renseignements complémentaires ait dû être adressée à une organisation africaine, mais le Comité a pris cette décision en toute bonne foi. Les organisations africaines ne sont peut-être pas encore parfaitement au courant de la procédure à suivre, mais le Comité sera toujours disposé à agir lorsqu'il disposera des renseignements nécessaires. En fait, la procédure suivie par le Comité a facilité les choses au maximum pour l'organisation qui a présenté la demande.

49. M. MACHOWSKI (Pologne) souhaite présenter quelques observations générales car il estime qu'il est temps que le Conseil procède à une révision générale de son attitude à l'égard des organisations non gouvernementales; en effet, trop de décisions injustes, discriminatoires et préjudiciables tant au prestige de l'ONU qu'à celui des organismes en cause, sont prises depuis des années. Aux termes de l'Article 71 de la Charte, le Conseil « peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence »; malgré la clarté et la précision de ces dispositions, qui constituent les seuls critères d'admission de ces organisations au statut consultatif, l'admission, comme l'a montré le représentant de l'Union soviétique, n'est pas décidée en fonction de la compétence ni de l'importance réelles des organisations. Les demandes de grandes organisations mondiales, véritablement démocratiques et actives, sont trop souvent rejetées. Il s'agit de mesures injustes, qui lèvent des intérêts légitimes et dont le rapport du Conseil fournit un nouvel exemple. En outre, la délégation polonaise estime qu'il y a de graves inconvénients à confier au Secrétaire général la tâche définie à l'alinéa *a* du paragraphe 2 du projet de résolution qui figure dans le rapport du Comité.

50. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) ne veut pas défendre les organisations non gouvernementales incriminées par le représentant de l'Union soviétique

uniquement parce qu'elles sont américaines, mais il juge ce débat complètement hors de propos. Le Gouvernement américain encourage les organisations non gouvernementales, même s'il ne partage pas toujours leur point de vue, à coopérer avec le Conseil, car il estime que c'est une manifestation de la liberté d'expression. Le Conseil ne devrait pas perdre de temps à examiner un rapport qui a été adopté à l'unanimité, avec l'accord du représentant de l'Union soviétique. L'attitude soviétique paraît d'autant plus incompréhensible à la délégation américaine qu'il n'est pas question de rejeter la demande formulée par l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire mais uniquement de l'inviter à fournir des renseignements complémentaires nécessaires.

51. M. BIRITCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise qu'il a demandé non pas la révision du rapport du Comité, en faveur duquel il votera, mais celle de la liste des organisations non gouvernementales jouissant du statut consultatif.

52. M. SERAFIMOV (Bulgarie) n'a pas d'objection de principe contre le rapport; néanmoins, il considère la tâche confiée à M. Hammarskjold comme confiée au Secrétariat. Il estime, lui aussi, qu'il est nécessaire de réexaminer la liste des organisations non gouvernementales car certaines ont perdu de leur importance tandis que d'autres, particulièrement qualifiées, attendent depuis des années; en outre, cette liste est fondée sur les intérêts des pays occidentaux et ignore ceux des pays socialistes et des pays sous-développés.

53. Le PRESIDENT rappelle qu'en vertu de l'article 56 du règlement intérieur, les projets de résolution sont présentés par écrit; toutefois, s'il n'y a pas d'objection, il est prêt à saisir le Conseil d'une proposition orale. Il propose tout d'abord au Conseil d'adopter le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales (E/3449).

Il en est ainsi décidé.

54. Le PRESIDENT met aux voix la proposition du représentant de l'Union soviétique tendant à renvoyer au Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales la question de la révision de la liste des organisations en question.

55. M. BIRITCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) juge qu'il n'est pas indispensable que sa proposition soit mise aux voix immédiatement; il préfère que les membres du Conseil aient le temps de réfléchir et d'étudier le statut des organisations non gouvernementales.

56. Le PRESIDENT déclare que l'examen de la question reste ouvert et que la proposition de l'Union soviétique sera mise aux voix à la séance suivante.

La séance est levée à 17 h 30.